



Commune de
Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL No 13 - 2024

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 5 décembre 2024

Commission des Finances

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : BUDGET 2025 - Commune de Bursinel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 29 octobre 2024, la Municipalité a accepté le budget 2025 et a l'avantage de vous le soumettre pour approbation.

Total des charges	Frs. 3'733'812.00
Total des revenus	Frs. 3'734'860.00
Excédent de revenus	Frs. 1'048.00

En préambule, le budget 2025 est présenté sous la version MCH2, il y a des différences notoires et celles-ci vont être expliquées ci-dessous. Le budget 2025 vous est soumis comme par le passé avec ses commentaires que vous trouverez sous les comptes impactés.

Il est important de noter que le budget est équilibré. Par rapport au budget 2024, nous avons environ CHF 210'000.00 de revenus et de CHF 210'000.00 de charges supplémentaires.

La population pour le budget 2025 a été calculée avec un nombre d'habitants de 521, nombre d'habitants au 31.12.2023 et qui correspond à la base de calcul de la majorité des postes facturés par habitant.

Le budget reste contenu. Nous tenons à vous rappeler que 2023 a été une excellente année liée à des rentrées fiscales exceptionnelles. Les rentrées fiscales structurelles effectives avaient été inférieures de plus de CHF 200'000.00 au budget.

Nous avons tenu compte au mieux de la volatilité actuelle des prix et des taux d'intérêt. Nous sommes conscients que cela aura un impact sur la facturation en général, mais il est impossible actuellement d'en connaître les répercussions définitives.

Concernant l'Administration générale (Rubrique 0 et suivantes), les charges restent stables. Néanmoins, il est à relever l'engagement de la nouvelle boursière au 1^{er} décembre 2024 qui impliquera une charge supplémentaire pendant les premiers mois de 2025 lors de sa formation, le jubilé de Seza (25 ans) et le cadeau de départ de la boursière. Dans la Maison de Commune, la réfection des sols et des peintures ainsi que l'achat d'un défibrillateur sont prévus.

Ordre et sécurité publics, défense (Rubrique 1 et suivantes), ces postes n'appellent pas de commentaires. La facture policière diminue dans le cadre de la reprise d'une partie des coûts par les cantons. Les travaux prévus dans l'abri PC feront l'objet d'éventuelles subventions qui ne sont pas budgétisées.

Les coûts liés à la Formation (Rubrique 2 et suivantes) restent stables. Les montants des charges scolaires, parascolaires et des transports, proviennent des budgets remis par ENJEU. Une hausse d'environ CHF 40'000.00 est prévue par rapport au montant effectif facturé en 2023.

Les postes Culture, sport et loisirs, église (Rubrique 3 et suivantes), Santé (Rubrique 4 et suivantes) et Prévoyance sociale (Rubrique 5 et suivantes) n'appellent pas de commentaires particuliers.

Trafic et télécommunications (Rubrique 6 et suivantes), le salaire des employés communaux ne sont plus chargés dans ces postes, mais dans l'Administration générale. Les dépenses sont contenues et aucune intervention particulière sur les routes n'est prévue. Les dépenses d'électricité sont basées sur les montants effectifs payés en 2024.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (Rubrique 7 et suivantes), 2025 marquera la fin des contrôles des EU et EC privés. Un nouveau règlement sur l'épuration devra être mis en place. Celui-ci permettra des recettes supplémentaires qui serviront aux travaux de l'APEC dans le cadre de la nouvelle STEP. Nous faisons notre possible pour contenir les charges liées à la déchetterie afin d'éviter une hausse de la taxe des déchets. Un nouveau prélèvement sur les financements spéciaux est prévu à hauteur de CHF 2'030.00.

Économie publique (Rubrique 8 et suivantes), la modification de la répartition des taxes de séjour et des rentrées liées aux résidences secondaires devrait bénéficier à la Commune avec une augmentation de la part laissée à disposition de la Commune. D'autre part, il est prévu un entretien à l'accès public au lac "aux Tattes" pour un montant de CHF 5'000.00.

Finances et impôts (Rubrique 9 et suivantes), les rentrées fiscales prévues sont en hausse de CHF 180'000.00, ce qui correspond à la hausse globale des revenus de la Commune prévus pour 2025. Ces montants sont basés sur les prévisions fournies par le Canton en fonction des acomptes versés au 30.09.2024 des contribuables enregistrés dans la Commune. L'arrivée de nouveaux contribuables porte ses fruits. Nous devrions bénéficier d'une réduction de la facture de la péréquation et de la cohésion sociale. Ces montants sont difficiles à budgétiser compte tenu de l'impact de la méthode de calcul et notre augmentation des rentrées fiscales. Néanmoins, l'impact global devrait être positif. La charge d'intérêts pour 2025 des différents crédits se monte à CHF 67'500.00. Nous objectif est de continuer à réduire nos engagements tant que nous n'avons pas de projets d'envergure. Les dettes à ce jour se montent à CHF 4'750'000.00. Un emprunt de CHF 500'000.00 sera à renouveler en juillet. La dynamique baissière des taux devrait nous permettre de diminuer notre charge d'intérêts totale.

Nous avons mis en place un système de gestion proactif de nos liquidités excédentaires qui nous permet de générer des revenus complémentaires budgétisés à CHF 12'500.00.

Les immeubles du patrimoine financier nous rapportent environ CHF 500'000.00 par an. Hormis quelques réfections à l'auberge et dans l'ancienne cave Uvavins, il n'y a pas de travaux importants prévus. Les charges de CHF 150'000.00 déduites, notre patrimoine financier nous rapporte environ 10 points d'impôts. Pour rappel, ces revenus ne sont pas inclus dans le calcul de la péréquation.

Pour information, CHF 2'479'842.00 servent de dédommagements aux collectivités publiques. Ce montant représente les charges que nous ne maîtrisons pas et qui sont reversées au Canton ou à des Communes ou Associations communales. Nous précisons encore que toute dépense liée à un préavis non encore approuvé par le Conseil général n'est pas budgétisée.

Tous ces éléments nous invitent à vous présenter un budget prudent, mais réjouissant compte tenu de la hausse des rentrées fiscales et des baisses des charges liées à la péréquation.

Pour ce qui est des autres commentaires, ils sont comme d'habitude intégrés, en bleu dans le budget, afin d'apporter plus de clarté quant aux différents écarts.

Conclusion :

- vu le préavis 13-2024 de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter le budget communal 2025, tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :

Vincent Burnier



La Secrétaire :

Christiane Gerber



